

BIOFA 2085 NAPLANA

Phase : AQUEUSE

PROPRIETES

Composé de matières naturelles, NAPLANA est un produit d'entretien de fond et d'entretien régulier. Protège les sols laqués, cirés et huilés, les surfaces de meubles des saletés et des sollicitations mécaniques. Convient pour les cuirs lisses. Séchage rapide, les surfaces prennent, sans polissage, un aspect satiné. Les surfaces traitées sont revivifiées, microporeuses et protégées des salissures. Sols en pierres polies : appliquer en très fine épaisseur. Même après un entretien de plusieurs mois, il n'y a pas de formation de couche de cire qui serait difficile à enlever. La longévité du sol est nettement augmentée par l'entretien régulier. Après séchage, il est possible de polir à la machine.

COMPOSITION

Eau, cire de carnauba, esters d'acides gras, huile essentielle de lavandin, huile essentielle de bergamote (contient des limonènes)

MISE EN ŒUVRE

Sur les supports récemment traités, attendre 4 semaines avant de procéder au traitement, puis étaler NAPLANA 2085 (3-5 capuchons, 75-125ml dans 5 litres d'eau tiède), avec une raclette ou un chiffon qui n'épluche pas. Les intervalles d'entretien dépendent de l'usage des sols. Le cuir lisse et d'autres supports peuvent être traités avec le produit peu dilué ou pur.

Attention ! Les surfaces polies sont glissantes ! Essai préalable à faire. Tout support est à nettoyer au NACASA BIOFA 4010 d'abord, éviter une quantité trop élevée de NAPLANA (formation de stries, risquer de glisser, ...) !

NETTOYAGE DES OUTILS

Immédiatement à l'eau, éventuellement au savon

STOCKAGE

Dans un endroit frais et sec. Fermer hermétiquement les bouteilles après utilisation.

CONDITIONNEMENT

1 L, 5 L, 20 L bidons en PE ou PP

CONSEILS DE SECURITE

Les produits naturels se gardent aussi hors de portée des enfants. Ne pas surdoser, risque de glisse. En cas de contacts avec les yeux, rincer abondamment.

RECYCLAGE

Des quantités importantes sont à remettre selon les réglementations locales en vigueur. Des petites quantités peuvent être versées aux égouts. Déposer les conditionnements vides et résidus dans une déchetterie.

Code de recyclage des déchets liquides :
20.01.30

Les produits et/ou procédés faisant l'objet du présent document ont été conçus pour accomplir une ou plusieurs fonctions déterminées, telles qu'elles sont définies ci dessus. Les conseils n'ont qu'une valeur indicative, les conditions d'utilisation doivent être conformes aux normes en vigueur. Tout cas d'application non explicitement prévu par le présent document doit faire l'objet, préalablement à l'exécution de tous travaux, d'une consultation et d'un accord exprès et écrit de BIOBAT sprl. Les renseignements qui figurent sur cette fiche sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.